

Le contribuable qui connaît des changements importants au niveau de son bénéfice et/ou son capital en 2022, par rapport à sa situation telle qu'elle ressort de la déclaration d'impôt pour l'année fiscale 2021 et de sa taxation provisoire peut demander une adaptation (à la hausse ou à la baisse) du montant des acomptes facturés en 2022. A ce titre, il convient de remplir la présente formule.

Données du contribuable**A retourner à :**

N° du contribuable _____
Raison sociale _____
Adresse _____
NPA / Localité _____
Personne de contact _____
N° de tél. / portable _____
Adresse mail _____

Service des contributions
Bureau des personnes morales
2, rue des Esserts
2345 Les Breuleux

Demande d'adaptation des acomptes

Bénéfice imposable pour la facturation des acomptes 2022 CHF _____
Réduction pour participation estimée selon l'art. 78 LI % _____
Capital imposable pour la facturation des acomptes 2022 CHF _____
Capital imposable au taux réduit pour la facturation des acomptes 2022 CHF _____

Motivation de la demande d'adaptation (facultative)**Échéances du dépôt :**

Les formules 120 déposées jusqu'au 19.11.2021 influenceront les acomptes 1 à 12.
Les formules 120 déposées jusqu'au 08.04.2022 influenceront les acomptes 5 à 12.
Les formules 120 déposées jusqu'au 12.08.2022 influenceront les acomptes 9 à 12.

Observations au sujet de l'adaptation des acomptes

L'adaptation des acomptes permet en principe au contribuable de :

- payer jusqu'au 28 février 2023 (terme général d'échéance) un montant d'impôt correspondant à son bénéfice et son capital estimé pour la période fiscale 2021 ;
- éviter le paiement d'intérêts compensatoires négatifs depuis le 1er mars 2023, jusqu'au décompte final, lorsque le montant d'impôt de ce dernier est supérieur aux acomptes facturés et payés ;
- éviter de payer des acomptes trop élevés et de ne recevoir le trop-perçu, avec intérêts, qu'au décompte final.

En outre, l'adaptation permet de tenir compte de la nouvelle situation lors de l'envoi du bordereau IFD 2022 (provisoire) au 1er mars 2023.

Lieu et date :

Signature valable de la société :

Pour tout renseignement, le Bureau des personnes morales et des autres impôts se tient à votre disposition (tél. 032 420 44 79)



F120622 JU 012